

# architecture urbanisme paysage

le CAUE accompagne les collectivités

21

Côte-d'Or

**c | a.u.e**

Conseil d'architecture, d'urbanisme  
et de l'environnement

# Vous avez un projet ?

construction, réhabilitation, aménagement...

## pour vous, élu ou technicien d'une collectivité territoriale

Parce que vous êtes soucieux de la qualité du cadre de vie et que vous recherchez les conseils d'un architecte, d'un urbaniste ou d'un paysagiste, qui vous permettront de développer votre projet.

## solliciter le CAUE

C'est bénéficier de la transversalité des compétences de l'équipe, de sa neutralité, de son ouverture et de sa connaissance du territoire départemental et des acteurs, sans se substituer à la maîtrise d'œuvre ou aux administrations.

pour . développer des pistes de réflexion et conforter les choix,

- définir les besoins et les enjeux du projet,
- considérer les usagers et les acteurs à mobiliser,
- préciser le cadre réglementaire du projet,
- réaliser la partie technique du cahier des charges pour recruter un programmiste ou un maître d'œuvre,
- accompagner la procédure de sélection ou d'analyse des candidatures...

## quand et comment ?

Le plus tôt possible et dans tous les cas **en amont** de la maîtrise d'œuvre et de la programmation, quel que soit votre projet.

**Par simple demande écrite** (courrier, mail), afin de fixer un premier rendez-vous sur place, avec un ou plusieurs conseillers selon le projet.

Les communes et EPCI **adhèrent au CAUE** pour bénéficier de son accompagnement.





architecture

### > vous souhaitez construire ou agrandir un bâtiment

Le CAUE vous conseille et vous assiste dans la phase de programmation, avec les usagers, sur l'implantation et l'orientation du projet, les usages, les choix énergétiques et constructifs, les procédures...

### > vous restaurez ou réhabilitez votre patrimoine

Le CAUE vous conseille dans la faisabilité du projet, le choix des matériaux, la mise en couleur des façades, dans le respect des techniques traditionnelles de restauration.



urbanisme

### > vous créez un document d'urbanisme

Le CAUE vous accompagne dans l'élaboration de votre projet de développement communal ou intercommunal. Il intervient pour la définition des enjeux, en appui pendant les études ou en assistance pour sa mise en œuvre.

### > vous voulez développer votre commune

Le CAUE vous aide dans les réflexions préalables, diagnostic, définition des enjeux, analyse du site, avec une logique de développement durable. Il vous informe sur les différentes étapes à suivre et vous aide à établir le cahier des charges.



paysage

### > vous souhaitez aménager vos espaces publics

Le CAUE vous conseille sur la qualité de vos espaces publics. Il explore différentes solutions d'aménagement adaptées au site, pour faciliter la mission de maîtrise d'œuvre. Il peut vous accompagner dans l'implication des habitants.

### > vous développez une gestion plus respectueuse de l'environnement

Le CAUE vous apporte son expertise et identifie vos besoins sur le terrain avec vous et vos services techniques. Il vous sensibilise sur la conception pour limiter l'usage des pesticides, l'arrosage et la perméabilisation des sols.

« L'architecture est une expression de la culture. La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public... »

Extrait de la loi sur l'architecture, du 3 janvier 1977, à l'origine de la création des CAUE.

## qu'est-ce que le CAUE ?

Un organisme départemental mis en place à l'initiative du Conseil départemental de la Côte-d'Or, dans le cadre de la loi sur l'architecture de 1977.

Investi d'une mission de service public, le CAUE est présidé par un élu local.

Le CAUE a pour vocation de promouvoir la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale du cadre de vie. Il effectue des missions de conseil, de sensibilisation, d'information et de formation, aux collectivités comme aux particuliers.

## information, formation, actions de sensibilisation

Le CAUE propose régulièrement des visites et des rencontres pour vous permettre de :

- > mieux connaître les évolutions et les enjeux du territoire, les démarches et procédures d'aménagement et d'urbanisme, les outils à votre disposition, les techniques les plus appropriées à vos actions et à l'implication des habitants,
- > développer la connaissance de l'architecture, du patrimoine et du paysage,
- > faire découvrir à vos concitoyens leur commune, leur quartier et la qualité de leur environnement.

*Le CAUE conseille également les particuliers, gratuitement.*

21  
Côte-d'Or  
c | a.u.e

Conseil d'architecture, d'urbanisme  
et de l'environnement

INFORMER  
SENSIBILISER  
CONSEILLER  
FORMER

1 rue de Soissons  
21000 Dijon  
Tél. : 03 80 30 02 38  
info@caue21.fr

[www.caue21.fr](http://www.caue21.fr)

ASSOCIATION LOI 1977 SUR L'ARCHITECTURE

